



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
29 DECEMBRE 2016**

Numéro

DEL 2016.12.29/210

Thème : TRANSPORT 1

Objet : MAINTIEN DU
SERVICE DE NAVETTES
VALLÉENNES - GARANTIE
DE REMBOURSEMENT.

Convocation**Date :** 22/12/2016**Affichage :** 22/12/2016**Nombre de membres
du Conseil Municipal****En exercice :** 33**Présents :** 23

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 31

Le **jeudi 29 décembre 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENAIER Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro.

Étaient Représentés :

JALADE Jacques pouvoir à PROREL Alain.
MARTINEZ Gilles pourvoir à FROMM Gérard.
DAVANTURE Bruno pouvoir à AIGUIER Yvon.
KHALIFA Daphné pouvoir à POYAU Aurélie.
BRUNET Pascale pouvoir à CIUPPA Marcel.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.
DAZIN Florian pouvoir à GRYZKA Romain.

Absents-Excusés :

JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Gérard FROMM.

Considérant qu'il est indispensable au bon fonctionnement de la station de Serre Chevalier Vallée Briançon de maintenir le service des navettes valléennes (Briançon – Le Monétier les Bains) traditionnellement financé par le syndicat intercommunale à vocations multiples (SIVM) de Serre Chevalier (30 %) et la SAS « SCV Domaine Skiable » (70 %), la commune de Briançon participant à hauteur de 29,22 % de la part SIVM ;

Considérant la convention entre le conseil départemental des Hautes-Alpes, la SAS « SCV Domaine Skiable » et le SIVM de Serre Chevalier, à échéance du 31 août 2018, organisant les services réguliers de transport public routier non urbain de personnes, nommé « Le Monétier les Bains – Briançon » ainsi que le renfort de ce service entre Briançon et le Monétier les Bains en période hivernale et en précisant les modalités de gestion ;

Considérant que le SIVM de Serre Chevalier, porteur de l'opération, ne peut équilibrer le budget de l'hiver 2016/2017 compte tenu du désengagement de la SAS « SCV Domaine Skiable » pour la moitié du budget habituellement alloué ;

Considérant la proposition du conseil départemental d'accorder au SIVM une avance de trésorerie de 120 000 euros, à rembourser sur quatre ans, ce qui correspond à une quote-part de 30 000 euros pour chacune des quatre communes du territoire concerné ;

Vu la délibération du conseil du SIVM en date du 7 décembre 2016 autorisant le syndicat à accepter l'avance de trésorerie proposé par le conseil départemental et à porter l'opération pour le compte des trois communes qu'il représente, ainsi que pour la commune de Briançon ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De se porter garant de ce remboursement au cas où une difficulté administrative surviendrait, soit dans le versement de la somme, soit dans la mise en place d'un système de paiement par les usagers pour l'hiver 2017-2018, pour la somme de 30 000 euros correspondant à la quote-part de la commune de Briançon, aux fins d'assurer la pérennité de ce service de navettes dès l'hiver 2016-2017 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué, à signer au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE - 3 JAN. 2017

TRANSMIS LE - 3 JAN. 2017

NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM

